

Commission de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2013-2014

18 NOVEMBRE 2013

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2013

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de M. Hugues Bayet à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Suppression de postes de détachés pédagogiques en organisation de jeunesse » (Article 76 du règlement)	3
2	Interpellation de Mme Florence Reuter à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Suppression de postes de détachés pédagogiques dans les organisations de jeunesse » (Article 76 du règlement)	3
3	Interpellation de M. Antoine Tanzilli à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Détachés pédagogiques » (Article 76 du règlement)	3
4	Questions orales (article 81 du règlement)	7
4.1	Question de Mme Françoise Bertieaux à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Étude sur l'éloignement des jeunes »	7
4.2	Question de Mme Olga Zrihen à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Prévention de la pauvreté infantile »	8
4.3	Question de M. Antoine Tanzilli à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Transfert du centre fermé pour jeunes de Saint-Hubert »	9
4.4	Question de Mme Olga Zrihen à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Programme jeunesse en action »	10
4.5	Question de Mme Françoise Bertieaux à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Accueil des Mena dans les internats de la Communauté française » . . .	11
4.6	Question de M. Antoine Tanzilli à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Maintien du lien entre les familles précarisées et les enfants placés en AJ » . . .	12
4.7	Question de Mme Françoise Bertieaux à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Fuite d'un jeune délinquant de l'IPPJ de Braine-le-Château »	14
5	Ordre des travaux	15

Présidence de M. Matthieu Daele, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 16 h 55.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

- 1 **Interpellation de M. Hugues Bayet à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Suppression de postes de détachés pédagogiques en organisation de jeunesse » (Article 76 du règlement)**
- 2 **Interpellation de Mme Florence Reuter à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Suppression de postes de détachés pédagogiques dans les organisations de jeunesse » (Article 76 du règlement)**
- 3 **Interpellation de M. Antoine Tanzilli à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Détachés pédagogiques » (Article 76 du règlement)**

M. le président. – Ces interpellations sont jointes.

M. Hugues Bayet (PS). – Madame la ministre, je voudrais savoir, comme deux de mes collègues et une partie du public présent aujourd'hui, quelle mouche vous a piquée. Mercredi dernier, vous avez réuni les représentants des fédérations d'organisations de jeunesse pour leur annoncer qu'à partir du 1er janvier prochain, un quart des postes des détachés pédagogiques serait supprimé.

J'ai été fortement étonné par cette nouvelle qui contredit les propos que vous aviez tenus jusqu'ici. En janvier 2012, notre parlement votait la proposition de décret que j'avais préparée pour soutenir les emplois de détaché pédagogique. Nous savons à quel point ils sont importants ! Le décret avait été voté à l'unanimité. Vous nous aviez également annoncé à l'époque la création des vingt postes supplémentaires. C'était il y a moins de deux ans ! Je vous cite : « Cet ajout de moyens supplémentaires (...) répond à une demande mais surtout, aux besoins des organisations de jeunesse. Il permettra, d'une part, de renforcer les équipes des organisations de jeunesse en leur permettant de bénéficier d'une expertise pédagogique pour leurs activités de formation et, d'autre part, de consolider les échanges entre l'éducation formelle et l'éducation non formelle. »

Avez-vous changé d'avis ? Pensez-vous que le besoin des organisations de jeunesse a été com-

blé ? Ma question est purement rhétorique : il est évident que c'est loin d'être le cas. Les organisations de jeunesse ont déjà beaucoup souffert. Au début de cette année et de leur nouveau plan quadriennal, qui présentait déjà quelques petits défauts de réalisation, bon nombre des organisations étaient en droit d'obtenir une montée de catégories de financement. Ce droit ne leur a pas été entièrement accordé faute de moyens. Comprenant les difficultés auxquelles nous sommes confrontés, elles n'ont pas réagi. Elles ont accepté l'exercice difficile de se partager un gâteau trop petit.

Aujourd'hui, en supprimant un quart des postes, vous touchez les organisations là où ça fait le plus mal, c'est-à-dire le personnel ! Cela équivaut non pas à vingt-trois postes, mais à plus du double. Nous comptons vingt-trois emplois dans les organisations de jeunesse et plus de vingt-trois dans l'enseignement, puisque le personnel qui remplaçait les détachés pédagogiques partis dans le secteur de la jeunesse retournera au chômage. Ce sont donc près de cinquante postes qui risquent de disparaître ! (*Interruptions*)

Lorsque l'on veut intervenir sur un dossier sensible, on coupe la parole aux partenaires de la majorité. Ce n'est pas correct !

Comme vous l'annoncez, des emplois vont disparaître, et pas n'importe lesquels ! On le sait, les organisations de jeunesse ont d'énormes difficultés à travailler avec du personnel stable. Elles doivent souvent fonctionner avec des employés sous contrat d'aide à la promotion de l'emploi (APE) ou des programmes de transition professionnelle (PTP). Le principe des détachés pédagogiques offre une plus grande stabilité : le décret voté en 2012 prolonge la période des six années de détachement. Ce personnel présente des compétences particulières : en raison de leur formation, ils apportent des outils pédagogiques non négligeables.

Pour certaines organisations, supprimer un tel poste équivaut à éliminer le tiers ou la moitié du cadre de l'emploi. Dans les entreprises privées, une telle décision unilatérale provoquerait certainement un mouvement social sans précédent !

Le groupe PS comprend les efforts de rigueur budgétaire et les a soutenus, même à contrecœur, car vous ne touchiez qu'aux dépenses non obligatoires hors personnel. Dans le cas présent, nous avons l'impression que vous franchissez le Rubicon en touchant directement à l'emploi.

Vous objecterez sûrement que ces détachés ne perdent pas vraiment un emploi car ils rejoignent l'enseignement qui a également besoin d'eux. Avez-vous discuté du sujet avec la ministre de l'enseignement ? Comment leur retour se passera-t-il concrètement ? Comment organisera-t-on les horaires des détachés qui rentreront dans les écoles en janvier ? Certains ont été parfois remplacés par

deux enseignants temporaires. Comment éviter les chevauchements d'horaires ? Quand recevront-ils la décision officielle sur la non-reconduction de leur contrat au-delà du 1er janvier ? Quand les directions seront-elles informées ? Les aspects techniques de cette mesure méritent des réponses très précises.

Je ne reviendrai pas sur les sujets lus dans la presse ou sur les réseaux sociaux. La communication passe mal. Les chargés de mission seraient également visés. Quel est leur nombre exact et dans quels secteurs travaillent-ils ?

Une liste reprenant les postes de détachés pédagogiques à supprimer circule. Je suppose qu'elle est officielle. Les organisations de jeunesse l'ont reçue. Comme il appartient au parlement de contrôler le travail du gouvernement, pourrais-je la consulter ? Quelles sont les organisations de jeunesse concernées par les suppressions de postes ? Nous avons beaucoup travaillé sur la notion de gouvernance sous cette législature. Dans cet esprit, quels sont les critères qui ont dirigé le choix des organisations de jeunesse que vise la mesure de suppression ?

Quand les organisations de jeunesse et les détachés pédagogiques seront-ils officiellement informés ? Est-ce le cabinet de la ministre de la Jeunesse ou celui de la ministre de l'Enseignement qui sera chargé d'avertir les écoles du retour des détachés ? À quelle date ?

Je présume que vous avez abordé ce problème avec Mme Schyns, ministre de l'Enseignement, qui devra gérer le retour des détachés pédagogiques dans les écoles et les difficultés techniques et pratiques que cela pourrait entraîner. Qu'en pense-t-elle ?

J'aimerais revenir sur la dimension budgétaire de cette mesure en regard de l'enveloppe globale consacrée à la Jeunesse. En janvier 2012, vous nous disiez que les vingt postes ajoutés représentaient environ 800 000 euros. Aujourd'hui, vous proposez d'en supprimer vingt-trois. Je rappellerai qu'en 2013, le parlement a voté le Plan jeunesse pour un montant de 753 000 euros. Or nous attendons toujours ce plan consensuel annoncé en début de législature. Un avant-projet de décret a circulé au sein de la commission consultative des organisations de jeunesse mais il semble avoir reçu un accueil mitigé. Si on ajoute les 106 000 euros dépensés pour ce plan en 2011 et les 266 000 euros dépensés en 2012, nous atteignons un montant d'un peu plus de 1 125 000 euros, ce qui équivaut approximativement à l'enveloppe dévolue aux détachés pédagogiques.

Madame la ministre, j'attire votre attention sur cette mesure que je trouve particulièrement dure. Vous auriez pu réaliser d'autres types d'économies, notamment dans les dépenses facultatives et non obligatoires. Ce problème doit être abordé

de façon globale. Si je ne suis pas ministre de la Jeunesse, je connais bien ce secteur car j'ai fait partie du précédent cabinet de la Jeunesse, j'ai présidé le Conseil de la jeunesse et j'ai dirigé une organisation de jeunesse. J'estime que vous aviez la possibilité de prendre d'autres mesures. Je ne disconviens pas que nous sommes en période de vaches maigres et qu'il faut faire des économies mais je vous reproche d'avoir choisi de toucher au personnel. La mesure de supprimer ces postes de détachés pédagogiques proposée au gouvernement me laisse un goût amer. J'espère que vous essayerez de trouver une autre solution.

Mme Florence Reuter (MR) – Les cinq fédérations d'organisations de jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles m'ont également interpellée. Celles-ci déplorent la décision, relayée par la presse, de supprimer vingt-trois postes de détachés pédagogiques à partir du 1er janvier 2014. Selon la presse également, une réunion avec la ministre de l'Enseignement avait pour but de trouver une solution pour que les détachés pédagogiques puissent terminer l'année scolaire. Confirmez-vous qu'ils garderont leur poste jusque fin juin ?

Les quatre-vingt-neuf organisations de jeunesse reconnues bénéficient de nonante-deux détachés pédagogiques ; vingt-quatre n'en ont aucun et certaines, plusieurs. Les organisations devront restituer vingt-trois détachés à l'enseignement. Les conséquences de ces départs en cascade ont-elles été examinées ? Je poserai la question à la ministre de l'Enseignement. Qu'advient-il des enseignants qui sont nommés et qui, dès lors, ne pourront pas céder leur place aux détachés qui reviennent ?

Pouvez-vous préciser de quelle manière et selon quels critères sont attribués les postes des détachés pédagogiques ? Pourquoi certaines organisations de jeunesse bénéficient-elles de plusieurs détachés alors que d'autres n'en ont qu'un, voire pas du tout ?

Selon la grille de répartition des départs, les organisations de jeunesse qui ont plusieurs détachés pédagogiques n'en perdront qu'un seul. Comment sont choisis ceux qui retourneront à l'enseignement ? Sont-ils déjà désignés ? Les personnes concernées sont-elles informées ? Confirmez-vous que les organisations qui n'ont qu'un seul détaché pourront le garder ?

Quel budget représente le départ de ces vingt-trois personnes ? Pourquoi avoir pris la décision de supprimer ces postes précisément dans ce secteur ? Une réflexion préalable a-t-elle eu lieu pour chercher une alternative ?

Les discussions avec la ministre de l'Enseignement pour leur permettre de finir l'année scolaire ont-elles abouti ? Les contrats de travail entre les détachés et les organisations de jeunesse seront-ils cassés ou poursuivis ?

Le plan quadriennal imposé aux organisations de jeunesse tient compte du personnel en place. Or les organisations de jeunesse contraintes de restituer un travailleur ne seront peut-être plus en mesure de le respecter.

Pouvez-vous nous rappeler la liste des quatre-vingt-neuf organisations de jeunesse reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Avez-vous des informations sur la situation en Flandre ?

M. Antoine Tanzilli (cdH). – L’annonce récente de votre décision a provoqué beaucoup d’émotion dans le secteur des organisations de jeunesse.

Confirmez-vous la suppression de vingt-trois postes de détachés pédagogiques ? Qu’est-ce que cela représente sur le plan budgétaire ? Quels sont précisément les emplois que vous envisagez de supprimer et selon quels critères ?

Sur le fond, je pense que mon collègue M. Bayet se trompe quand il dit qu’il y aura plus de 23 pertes d’emplois. Je ne le pense pas. Je le rejoins par contre sur le mécontentement. En effet, une telle mesure – et surtout la rapidité de son application – risque d’accroître dangereusement le mécontentement des organisations de jeunesse, des institutions scolaires et des détachés pédagogiques qui devront retourner en classe contre leur gré. Je m’étonne que cette décision entre déjà en vigueur le 1er janvier 2014. C’est extrêmement court pour permettre aux organisations de jeunesse de se retourner et aux détachés pédagogiques de clôturer leurs projets. Je sais qu’un arbitrage budgétaire laisse souvent peu de place à la concertation. Il n’empêche qu’il est très perturbant pour une organisation de jeunesse d’apprendre le 15 novembre 2013 qu’un travailleur sur lequel elle compte depuis longtemps pour mener ses projets devra quitter son poste le 1er janvier 2014.

Enfin, j’espère que vous avez pris cette décision sans en apprécier toutes les conséquences et qu’il vous est encore possible de trouver des solutions. Une telle coupe budgétaire, qui ne dit pas son nom, met à mal l’équilibre et le fonctionnement de beaucoup d’organisations de jeunesse.

Nous prêterons donc une attention particulière à votre réponse.

M. le président. – La parole est à M. Reinkin.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Je voudrais me joindre à cette interpellation en tant qu’ancien enseignant ayant été durant six ans détaché pédagogique au Siep, aux Cemea et au Conseil de la jeunesse. Selon moi, la décision du gouvernement est très lourde de conséquences pour le travail des organisations de jeunesse qui vont perdre des travailleurs, pour les détachés bien évidemment et *in fine* pour les jeunes. Sans parler des problèmes que va engendrer la gestion des départs des enseignants qui devront retourner dans leur école et de

ceux qui perdront leur emploi d’enseignants temporaires au 1er janvier 2014.

Ce choix gouvernemental est inacceptable et doit être modifié d’une manière ou d’une autre. En tant que ministre de la Jeunesse vous devrez, avec le ministre-président et le ministre du Budget, tout mettre en œuvre afin de trouver une solution.

Face aux difficultés budgétaires à venir, il est de notre responsabilité d’oser dire aux secteurs de la jeunesse, de l’enseignement, du sport, de la culture, que chacun va devoir faire un effort et vivre plus sobrement. Mais cet effort doit être proportionné. Retirer des emplois à hauteur de 1 million dans un secteur déjà si mal loti que celui de la jeunesse est tout simplement inaudible et même indécent.

Mes mots sont durs mais ils sont à la hauteur du désastre qui s’annonce dans les organisations de jeunesse et du malaise ressenti par tous ceux qui reconnaissent la qualité de leur travail.

Je ne répéterai pas les questions de mes collègues et en particulier celles de M. Bayet car j’ose espérer que nous ne sommes pas encore dans une situation aussi extrême et que les organisations de jeunesse ne perdront de détachés pédagogiques ni le 1er janvier, ni le 30 juin, ni le 31 décembre 2014.

Quelle est votre position face à ce choix gouvernemental ? Des réunions sont-elles prévues prochainement avec le ministre-président et le ministre du Budget pour sortir par le haut de cette situation qui est un mauvais signe adressé à la jeunesse de notre Fédération ?

Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse. – Je ne possède pas aujourd’hui d’éléments suffisants pour répondre à certaines questions. Toutefois, je tiens à être très claire : dans les discussions qui sont toujours en cours, mon premier objectif est de maintenir les 23 postes de détachés pédagogiques.

Comme vous l’avez rappelé, le contexte budgétaire est difficile. Lors de l’élaboration du budget initial, le gouvernement a décidé, sur proposition du ministre du Budget, de procéder au 1er janvier 2014 à une économie de 5,022 millions d’euros dans l’enveloppe consacrée aux chargés de missions et aux détachés pédagogiques.

Ce montant correspondrait à la suppression de 93 postes dont 63 chargés de missions dans le département de la ministre Schyns, chargée de l’enseignement obligatoire, 7 chargés de missions dans le département du ministre Marcourt, chargé de l’enseignement supérieur, et 23 dans les organisations de jeunesse.

Pour rappel, 88 postes sont aujourd’hui occupés par des détachés pédagogiques répartis entre les 90 organisations de jeunesse agréées. Parmi ces 90 organisations, 24 n’ont pas de détachés pédagogiques et 17 en ont plusieurs.

En 2009, le gouvernement avait déjà décidé d'une réduction du nombre de postes de chargés de missions, passant de 359 pour l'année scolaire 2009-2010 à 309 pour l'année scolaire 2013-2014.

À cette époque, le secteur des organisations de jeunesse n'avait pas été touché par cette économie. Si les budgets n'ont pas fortement augmenté depuis 2009, celui consacré à la jeunesse a été préservé et n'a pas subi de diminution, contrairement à ceux d'autres secteurs.

Aujourd'hui, nous devons assumer les conséquences de ces mesures d'économie dans le secteur des organisations de jeunesse bien que le traitement des détachés pédagogiques ne relève pas directement de mes compétences, mais de M. Nollet qui a la fonction publique dans ses attributions.

Je reste convaincue de la réelle plus-value apportée par les détachés pédagogiques dans les organisations de jeunesse. Si ce n'avait pas été le cas, je ne me serais pas battue voici deux ans pour que le gouvernement accorde des moyens supplémentaires et permette de créer une douzaine de nouveaux postes.

En juillet, le ministre du Budget a présenté les principes du budget mais les discussions sur les modalités d'application et sur la manière d'effectuer des économies se poursuivent encore. Quand il est apparu que les mesures d'économies devaient produire leurs effets en janvier, nous avons pris contact sans tarder avec les organisations de jeunesse, en précisant que les discussions sur les meilleures formules de mise en œuvre étaient toujours en cours avec le ministre du Budget.

Lors d'une réunion intercabinet qui s'est tenue mercredi dernier, nous avons réexaminé avec le ministre du Budget les modalités d'application de la mesure d'économie. Au terme de la négociation, nous avons obtenu, en restant cohérents avec ce que prévoient par ailleurs les réglementations relatives au détachement pédagogique, de pouvoir maintenir les postes touchés par la mesure d'économie sous réserve que ces montants soient compensés au budget 2014. Nous devons donc chiffrer le coût des postes à supprimer et compenser, dans la mesure de nos possibilités, cette diminution de crédit par des économies dans d'autres articles budgétaires, notamment du département de la Jeunesse.

En tout état de cause, ma volonté est de permettre le report de la mesure, si possible *sine die* ou, à tout le moins, jusqu'à l'ajustement budgétaire auquel devra procéder la future majorité gouvernementale.

Je rencontrerai à nouveau mon collègue du Budget ce mercredi pour étudier une solution alternative.

Par ailleurs, jeudi dernier, mes collaborateurs

ont eu l'occasion de présenter ces informations aux membres de la Commission consultative des organisations de jeunesse. Au terme de cette présentation, la CCOJ a émis, à l'unanimité, un avis priant instamment le gouvernement de supprimer la mesure de réduction du nombre de détachés pédagogiques et de chargés de missions, et de mettre en œuvre l'article 66 du décret relatif aux organisations de jeunesse.

Sans préjuger de l'accueil que mes collègues réserveront à cet avis, je continue de tout mettre en œuvre pour préserver les organisations de jeunesse d'une situation dans laquelle la rigueur les plonge, au même titre que les autres départements de la Communauté française.

Je ne puis en dire davantage aujourd'hui. Il serait prématuré de répondre à certaines questions alors que nous tentons précisément d'éviter l'application de la mesure et que nous avançons dans la recherche d'une solution de remplacement.

M. Hugues Bayet (PS). – Madame la ministre, votre réponse me laisse un peu perplexe. Je soutiens nombre de vos mesures mais j'ai du mal à comprendre celle-ci. Vous nous dites ne pas vouloir supprimer les postes de détaché pédagogique. Dans le même temps, vous reconnaissez être informée de la situation depuis le mois de juillet.

Le ministre du Budget vous aurait proposé cette réduction linéaire. Vous comptez, seulement maintenant, calculer le coût de ces postes pour trouver des solutions. Mais votre cabinet a déjà rencontré les représentants des fédérations d'organisations de jeunesse pour leur annoncer des suppressions d'emploi... Je suis perturbé par la chronologie.

J'ai le sentiment qu'il sera plus difficile de trouver des solutions maintenant qu'en juillet. Si aucune solution n'a été trouvée depuis juillet, quelle garantie avons-nous d'en trouver une avant la fin de l'année ?

D'après mes informations, vous avez revu le ministre du Budget en septembre. Quelle alternative lui avez-vous alors proposée ?

Comme l'a dit M. Tanzili, le secteur de la Jeunesse est toujours la cinquième roue du carrosse ! C'est un choix de société ! Nous devons nous battre pour la jeunesse et pour ce secteur !

Je prends acte de votre intention de chiffrer le coût de ces emplois et de tenter de trouver une compensation dans votre enveloppe budgétaire actuelle. C'est, malgré tout, un progrès.

Reste un autre problème. Lorsque votre cabinet a rencontré les fédérations, une liste des organisations de jeunesse qui allaient perdre des détachés pédagogiques a circulé. Je l'ai obtenue par les représentants des organisations de jeunesse. Mais vous ne voulez pas nous la donner ! Cette stratégie me paraît bizarre. En tant que parlementaires,

nous avons le droit de disposer de ces informations. Il est malheureux que vous ne les ayez pas aujourd'hui et que vous refusiez de nous expliquer les critères qui ont fondé cette sélection, même si – comme je l'espère de tout cœur – les suppressions d'emploi n'interviendront finalement pas.

Je ne demande pas mieux que de vous faire confiance mais de nombreuses questions restent sans réponse. Je vous interpellerais à ce sujet à nouveau, probablement par écrit. Comment se fait-il que le coût de ces détachés pédagogiques ne soit pas encore connu quatre mois après la proposition du ministre du Budget ? Nous agissons maintenant dans la précipitation. C'est dommage pour ce secteur.

Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse. – Précisons, monsieur Bayet, que vous avez l'habitude des négociations. Celles-ci peuvent parfois changer la donne en fonction de l'évolution de certains éléments et des positions des uns et des autres. Pour l'affaire qui nous concerne aujourd'hui, la discussion implique plusieurs ministres. Sur la base des informations dont ils ont connaissance, un accord agréant tant les ministres fonctionnels que celui du Budget peut être trouvé. Par ailleurs, les situations évoluent et ceci est bien le propre des négociations.

M. Hugues Bayet (PS). – Les parlementaires ont toujours le dernier mot, c'est une grande tradition. Je vous entends bien, madame la ministre, et je rappelle que je suis un partenaire du gouvernement et que je vous soutiens, particulièrement dans la politique de la jeunesse. Je perçois que vous avez quelques difficultés à faire réagir l'un ou l'autre ministre.

Je suis disposé à assumer mon rôle de parlementaire qui aime traiter des questions ayant trait à la jeunesse jusqu'au bout et à vous aider dans cette négociation en interpellant d'autres ministres, notamment celui du Budget. Que chacun assume ses responsabilités !

Mme Florence Reuter (MR). – Madame la ministre, j'entends bien votre volonté de ne supprimer aucun poste de détaché pédagogique et j'en suis heureuse. Je reste néanmoins prudente car on ignore où les discussions mèneront. Je comprends les réactions du secteur ; c'est la raison de notre intervention. La presse fait part de la suppression de vingt-trois postes de détaché pédagogique, il est donc normal que nous nous inquiétions et que nous vous interroguions.

Votre rôle est de tenter de rassurer le secteur et de trouver une solution mais les économies demandées sont réelles. J'espère que vous pourrez rapidement rassurer le secteur. Je pense donc que la seule solution est de revenir encore et encore sur cette question afin d'obtenir une réponse tout à fait précise et de fournir ainsi des informations concrètes aux représentants des organisations de

jeunesse. Espérons que tout cela ne sera qu'une tempête dans un verre d'eau.

Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse. – Je suppose que vous aurez compris que ces décisions étaient collectives. Je précise donc que 93 postes sont en jeu : soixante-trois chargés de mission issus de l'enseignement obligatoire et sept de l'enseignement supérieur ainsi que les vingt-trois détachés pédagogiques.

Chaque ministre présentera des solutions pour le secteur dont il a la compétence. Je défendrai donc le mien en présentant une alternative qui ne sera peut-être pas la même que celle choisie par mes collègues pour leur secteur propre.

C'est donc plus complexe à résoudre que si seuls deux ministres étaient concernés.

Mme Florence Reuter (MR). – Madame la ministre, c'est d'autant moins rassurant qu'il y a 93 postes en jeu, alors que nous vous interpellions au sujet de 23 postes ! Votre collègue de l'Enseignement ne doit pas être très sereine puisqu'elle est amenée à défendre 53 chargés de mission.

Il va de soi que j'attends les décisions définitives et les résultats des discussions budgétaires du gouvernement. Alors que chaque ministre se bat pour son secteur, il paraît peu probable que l'on puisse sauver tout le monde. Il m'appartiendra de dénoncer ces éventuelles pertes d'emplois.

M. Antoine Tanzilli (cdH). – Madame la ministre, votre réponse me laisse circonspect, même si elle se veut rassurante.

Il me semble que le problème est apparu quand la décision budgétaire a été prise, c'est-à-dire il y a plusieurs mois.

Vous dites espérer qu'il n'y aura pas de pertes d'emploi, et c'est le côté rassurant de votre réponse. Néanmoins, vous devez imaginer de devoir mettre fin, à un moment donné, à certains détachements pédagogiques. Chaque jour qui passe ne fait qu'augmenter l'incertitude des organisations de jeunesse.

Je prends bonne note de votre volonté politique de redresser la situation. Nous ne pouvons qu'attendre le dénouement de ce dossier et rester vigilants.

M. le président. – Les incidents sont clos.

4 Questions orales (article 81 du règlement)

4.1 Question de Mme Françoise Bertieaux à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Étude sur l'éloignement des jeunes »

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Madame

la ministre, lors d'une précédente question sur la création d'une section pour jeunes dessaisis à Haren, vous disiez attendre les résultats d'une étude sur l'éloignement des jeunes pour la fin octobre.

Cette étude devait analyser les enjeux de la proximité ou de l'éloignement géographique des institutions publiques lors des mesures de placement des jeunes, et leur accompagnement post-institutionnel. L'avez-vous reçue ? Quelles en sont les principales conclusions ? Celles-ci vous amènent-elles à tirer des leçons politiques ? L'étude va-t-elle impliquer un changement dans l'approche du placement des jeunes ? Ses résultats sont-ils surprenants ou en phase avec ce que vous attendiez ?

Les chercheurs étaient-ils chargés de rédiger des recommandations ? Dans l'affirmative, quelles sont-elles ?

Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse. – Je n'ai pas encore reçu ce rapport de recherche. Il devait m'être transmis pour le 31 octobre mais les chercheurs ont sollicité un délai. J'attends le rapport final pour le 20 novembre. La méthodologie participative requerrait de communiquer aux différents intervenants sollicités les conclusions pour qu'ils les valident. Cette étape a pris plus de temps que prévu.

La méthode d'analyse en groupe, choisie pour cette recherche, a réuni un panel d'acteurs directement concernés par la problématique : des magistrats, des avocats et des intervenants des institutions publiques de protection de la jeunesse, des services de protection judiciaire, du secteur agréé de l'aide à la jeunesse, du secteur scolaire et trois chercheurs ont été sollicités.

L'analyse des débats organisés autour de trois récits significatifs des questions de proximité et d'éloignement nous permettra d'obtenir une synthèse des avantages et des inconvénients de chaque formule. Des perspectives pratiques et des recommandations seront dégagées.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je reviendrai sur cette question après la séance budgétaire du 2 décembre. Nous en reparlerons donc probablement le 17 décembre.

4.2 Question de Mme Olga Zrihen à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Prévention de la pauvreté infantile »

Mme Olga Zrihen (PS). – Selon la dernière étude de l'Institut de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, 424 000 enfants vivent sous le seuil de pauvreté.

Partout dans le monde, les enfants sont les premières victimes. Dans une grande majorité de pays de l'Union européenne, les enfants sont davantage

exposés à la pauvreté et à l'exclusion sociale que le reste de la population.

En 2012, les associations ont vu la pauvreté gagner du terrain en Belgique. Près d'un enfant sur cinq vit dans une situation à risque, soit dix-huit pour cent de la population infantile. La Belgique obtient le cinquième moins bon score de l'Europe.

L'indice synthétique de pauvreté, commune par commune, démontre bien le contraste entre la Flandre, la Wallonie et Bruxelles. Bruxelles et la Wallonie sont particulièrement touchées. Ces deux régions sont respectivement 189^e et 142^e contrairement à la Flandre qui est classée 22^e sur les 195 régions européennes représentées.

Avec moins de 1 000 euros par mois pour une personne isolée et moins de 2 100 euros pour un couple avec deux enfants, la Wallonie peut être comparée au Portugal, et Bruxelles, à Chypre ou à la Grèce.

C'est alarmant. La pauvreté affecte le développement de l'enfant, sa santé, son éducation, son bien-être psychosocial et sa participation aux activités culturelles, sportives et récréatives. Elle met aussi en péril ses perspectives d'avenir.

La réduction de ce phénomène est une responsabilité régionale, communautaire et fédérale.

Quel regard portez-vous sur cette étude ? Les stratégies qui se révèlent les plus efficaces sont celles qui visent à améliorer le bien-être de tous les enfants, comme les soins de santé ou les activités culturelles. Cependant, on constate peu de concertation entre les structures confrontées quotidiennement à la réalité précaire de nombreux enfants.

Comment ces constats influencent-ils le travail des services d'aide à la jeunesse ? Il y a quelques années, le délégué général aux droits de l'enfant avait établi un rapport sur l'impact de la pauvreté sur les enfants et les jeunes. Avez-vous depuis lors enregistré des données à ce sujet ? Avez-vous développé certains projets proposés dans ce rapport ? Un colloque, dont un des axes est la pauvreté infantile, se tiendra demain matin.

Quelles sont les mesures et les actions de la Fédération Wallonie-Bruxelles favorisant la concertation et la prévention entre les écoles, les centres publics d'action sociale (CPAS) et les crèches ? Avez-vous déjà traité cette problématique avec vos collègues, Mme Laanan en charge de l'Égalité des chances, Mme Schyns en charge de l'Enseignement obligatoire et M. Nollet en charge de la Petite enfance ?

Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse. – Récemment, j'ai présenté le rapport sur le maintien du lien entre les enfants placés et leurs parents dans les familles pauvres. Je citais les chiffres du rapport de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (Iweps) démontrant que la pauvreté est devenue une des

questions de société les plus préoccupantes. Elle touche de plus en plus de personnes et met en péril le développement harmonieux des enfants.

Comme je l'ai dit précédemment dans une réponse à M. Tanzilli, les actions doivent être élargies et porter sur le logement, la collaboration avec les CPAS, les allocations familiales, la formation et une intervention précoce pour que le jeune n'émerge pas des services de l'aide à la jeunesse.

Certaines associations du secteur de la jeunesse ont la réduction de la pauvreté infantile dans leurs objectifs. Une série d'organisations de jeunesse agréées s'adressent spécifiquement aux jeunes issus d'un milieu précarisé. Les politiques socioculturelles de jeunesse étant majoritairement fondées sur l'action associative, ce type de projets préfigure les actions de lutte contre la pauvreté en se basant sur l'observation des difficultés des jeunes en milieu populaire.

J'ai rencontré régulièrement mes collègues, Mme Simonet et Mme Schyns par la suite, à propos de la scolarité. Ces concertations ont débouché sur un projet de décret qui sera présenté mercredi au parlement. Ce texte organise les politiques conjointes en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention de la violence et de l'accompagnement des démarches d'orientation et fixe des lieux de concertation sur la dualité sociale. Ces mesures très concrètes améliorent l'accès de tous les enfants à la scolarité. C'est pareil dans le protocole de collaboration entre l'Aide à la jeunesse et les CPAS, conclu en octobre 2012.

Enfin, vous n'ignorez pas les efforts et les avancées faits par mon collègue Nollet pour l'accueil de la petite enfance et l'augmentation de la capacité des crèches. Ces actions participent également à la lutte contre la pauvreté.

Enfin, malgré l'amélioration de la collecte et de l'analyse de données chiffrées, nous ne disposons à ce jour d'aucune donnée sur la pauvreté. Dans le relevé des motifs d'intervention, les mandants signalent les difficultés financières et matérielles des parents. Toutefois, pour obtenir des données plus précises sur les retours en famille ou les visites, il faudrait, par exemple, commander une étude sur une période précise avec un échantillonnage représentatif, mais nous ne l'avons pas encore fait.

Mme Olga Zrihen (PS). – La question est davantage celle d'une nécessaire collaboration entre les ministres. L'ouverture de crèches n'est pas un moyen pour véritablement lutter contre la pauvreté. Au vu des coûts d'inscription, on comprend rapidement les difficultés éprouvées par les parents défavorisés. Ce constat est choquant.

La prévention est aussi très importante. Un environnement familial déstabilisé dans la petite enfance, parfois allié à un encadrement scolaire dé-

faillant, entraînera des difficultés par la suite et l'intervention des services de la jeunesse.

L'aide aux familles est un secteur très particulier. Elle doit être renforcée car certaines familles connaissent une précarité extrême. Sans cela, je devrai très prochainement vous interroger à nouveau sur les moyens pour soutenir ces familles et ces jeunes. Des programmes d'étude, des enquêtes et un suivi doivent être organisés pour éviter que l'on se contente de vœux pieux et que l'on ne se limite à de bonnes intentions, ce qui serait fort préjudiciable pour le futur.

4.3 Question de M. Antoine Tanzilli à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Transfert du centre fermé pour jeunes de Saint-Hubert »

M. Antoine Tanzilli (cdH). – Les agents pénitentiaires du centre fermé pour jeunes de Saint-Hubert ont entamé un mouvement de grève suite à l'annonce du transfert de la tutelle du gouvernement fédéral à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Lors de la mise en œuvre de la sixième réforme de l'État, ce centre est appelé à devenir une institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ).

Une majorité du personnel serait concernée par ce transfert. On cite le chiffre de 80 personnes, agents pénitentiaires, personnel administratif et de direction. Les inquiétudes du personnel liées à un transfert du pouvoir de tutelle, un changement de la réglementation et de la nature de l'institution sont légitimes. Elles concernent l'avenir de leur emploi, leurs futurs statut et échelle barémique. Selon la presse, une partie du personnel ne serait pas reprise.

Par ailleurs, un problème plus aigu se poserait pour le personnel féminin. Le fonctionnement d'une IPPJ impose en effet que la surveillance soit exercée par des personnes du même sexe. Or seuls des garçons fréquentent le centre fermé de Saint-Hubert.

Le 7 novembre dernier, une réunion de concertation a eu lieu entre le Service public fédéral de la Justice et la Fédération Wallonie-Bruxelles à propos du transfert des compétences, des maisons de justice et du droit pénal des mineurs. D'après les informations parues dans la presse, plusieurs groupes de travail seront créés pour que ce transfert se déroule au mieux. Le groupe de travail sur le personnel serait le premier à démarrer ses travaux.

La question du personnel est aiguë. Le mouvement d'humeur des travailleurs en témoigne. Au-delà de cette question, le transfert de ce centre est un enjeu de portée plus générale. Ce transfert est nécessaire pour répondre le mieux possible aux besoins du secteur de l'aide à la jeunesse et il doit s'intégrer dans la logique et la cohérence que

nous venons de décrire lors de la présentation du rapport de l'aide à la jeunesse. L'enjeu est donc double.

Qu'est-il sorti des dernières réunions entre le Service public fédéral Justice et la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Quelles réponses peut-on apporter aux inquiétudes du personnel ? Comment, concrètement, votre administration et votre cabinet sont-ils impliqués dans cet important travail de transfert de compétences ? Quelle sera la composition des groupes de travail ? Quel sera leur calendrier de travail ? Et quelle est la date effective du transfert du centre de Saint-Hubert vers la Fédération ?

Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse. – Les modalités du transfert du centre fermé, tant pour les bâtiments que pour le personnel, font toujours l'objet de discussions entre les représentants des différents partis politiques.

Lors de la réunion du 7 novembre entre le SPF Justice et l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il a été décidé que cinq groupes de travail, composés de représentants des administrations, se pencheraient sur les thématiques du personnel, sur le budget d'infrastructure, les technologies de l'information et de la communication, la législation et la période de transition avant le transfert effectif.

Mes collaborateurs ont rencontré ceux de Mme Turtelboom, le 14 novembre dernier. Le ministre-président était également représenté dans la mesure où les compétences nous sont transférées sous sa responsabilité. Il ressort de cette rencontre que trois protocoles devront être conclus. L'un entre la communauté flamande et l'autorité fédérale pour Tongres. Le second entre notre Fédération et l'autorité fédérale pour régler les dispositions à prendre sur la destination des services aujourd'hui assurés entièrement par l'administration pénitentiaire et qui nous reviendront demain (électricité, sécurité, blanchisserie...). Un troisième précisera ce qu'il faut entendre par « exécution des peines », qui restera sous la compétence du gouvernement fédéral.

Ces protocoles ne reprendront que les grands axes décisionnels. À charge des administrations de les mettre concrètement en œuvre au sein des différents groupes de travail précités. Pour le reste, dès que les modalités du transfert du centre fermé de Saint-Hubert seront clarifiées, nous serons en mesure de répondre aux questions bien légitimes du personnel. En amont, j'ignore les possibilités de mobilité interne au sein du SPF Justice, éventuellement offertes aux agents pénitentiaires, au personnel administratif et à la direction. Cependant, le cabinet de la ministre de la Justice m'a informée que le transfert physique des centres fédéraux est prévu pour le 1er janvier 2015.

M. Antoine Tanzilli (cdH). – Nous disposons

donc d'à peine treize mois. Il y a en effet toute une partie de la question qui doit être posée au pouvoir fédéral. Toutefois, votre administration peut déjà réfléchir à l'intégration de ce personnel, qui possède une culture d'entreprise particulière, des objectifs qui a priori ne sont pas forcément ceux de l'IPPJ. Il y a certainement un travail à faire en amont, avant même que certaines décisions concrètes relatives au transfert ne soient prises. Sans préjuger du travail de votre administration, nous avons tout intérêt à réfléchir de la manière la plus proactive possible aux modalités pratiques de ces transferts.

Je ne dévoile pas la couronne en disant que la partie du pays qui était la plus demandeuse d'une sixième réforme de l'État est beaucoup plus avancée, notamment dans la communautarisation des maisons de justice. Nous devons vraiment réfléchir à cet aspect sans attendre que les présidents de parti mettent au point les dernières modalités. Je ne vous mets nullement en cause mais je me permets d'insister car il convient de rassurer le personnel tout en étant cohérent dans le processus d'intégration de ce centre fermé.

Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse. – Nous n'attendons pas. Nous avons déjà créé cinq groupes de travail spécifiques sur ces questions. Pour l'instant, nous essayons de résoudre les questions pratiques en discutant avec l'administration fédérale.

M. Antoine Tanzilli (cdH). – Certes mais je pourrais vous citer des groupes de travail qui ont mis du temps à conclure. Je vous exhorte donc à ne pas relâcher l'effort avant le 1er janvier 2015.

4.4 Question de Mme Olga Zrihen à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Programme jeunesse en action »

Mme Olga Zrihen (PS). – Madame la ministre, le programme Jeunesse en action lancé en 2007 est le fruit de la décision du 15 novembre 2006 du Parlement européen et du Conseil. Son but est de favoriser la mobilité des jeunes dans l'Union européenne et au-delà de ses frontières. Il promeut l'apprentissage informel et le dialogue interculturel en encourageant l'inclusion de tous les jeunes sans tenir compte de leur milieu éducatif, social et culturel.

Ce programme est destiné aux jeunes de quinze à vingt-huit ans – dans certains cas, de treize à trente ans – et représente un budget total de 885 millions d'euros pour sept ans, de 2007 à 2013. Il permet de soutenir un large éventail d'activités. Le programme se donne à cet effet divers objectifs généraux, à savoir promouvoir la citoyenneté active et la citoyenne européenne, développer la solidarité et la tolérance auprès des jeunes afin de favoriser la cohésion sociale et l'interculturalité, renforcer la compréhens-

sion mutuelle entre jeunes issus de pays différents, contribuer à l'amélioration de la qualité des systèmes soutenant les activités des acteurs de jeunesse et les capacités des organisations de la société civile dans le domaine de la jeunesse et, enfin, de promouvoir la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse.

Ce programme n'en est pas le premier essai de l'UE ; il s'appuie sur des précédents. Il résulte aussi d'une importante consultation des différentes parties prenantes dans le secteur de la jeunesse et vise à répondre aux évolutions et aux besoins des jeunes au niveau européen. À la veille des élections européennes, il a donc toute son importance.

Madame la ministre, quel est le bilan de ce programme au niveau belge ? Combien de jeunes belges sont-ils concernés en Fédération Wallonie-Bruxelles ? Quid de la comparaison avec les autres États membres ? Une concertation a-t-elle déjà eu lieu à l'échelon européen pour élaborer un nouveau programme prenant effet à partir de 2014 ? Quelle collaboration avez-vous avec le ministre des Affaires internationales ?

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse. – Le programme Jeunesse en action est organisé par le Bureau international Jeunesse (BIJ), qui est aussi responsable d'autres programmes de mobilité à destination des jeunes résidents en Wallonie et à Bruxelles. Le BIJ a d'ailleurs organisé les programmes européens depuis leur lancement, il y a plus de vingt-cinq ans.

Le programme Jeunesse en action connaît un succès croissant. Au total, pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, 13 330 jeunes, dont 10 934 francophones, ont bénéficié d'un financement pour réaliser leurs projets.

Ce chiffre ne tient pas compte de l'année 2013 pour laquelle des projets sont toujours en cours de réalisation.

D'ores et déjà je peux vous dire que l'évaluation est très positive et que chaque année, la totalité des fonds européens est attribuée au financement des projets. Je vous invite à prendre connaissance des bilans annuels du BIJ, détaillés et illustrés de nombreux témoignages. Il y est mis en évidence que 60 pour cent des jeunes bénéficiaires sont issus de milieux peu favorisés ou ont eu un parcours difficile.

La Commission européenne considère que le programme remplit ses objectifs en Belgique en comparaison avec les autres États membres. Une étude lancée en mars 2011 sur un échantillon de 5 300 participants au programme « Jeunesse en action » a donné une image très positive de la qualité de l'impact du programme sur les aptitudes et les compétences des jeunes.

Quelque 91 pour cent des personnes interrogées considèrent que la participation au pro-

jet Jeunesse en action a augmenté leurs compétences dans une langue étrangère ; 75 pour cent ont appris à mieux identifier les opportunités futures de développement personnel ou professionnel ; 73 pour cent ont déclaré se sentir plus européens ; 92 pour cent des travailleurs du secteur de la jeunesse considèrent qu'ils ont acquis des compétences et des aptitudes qu'ils n'auraient pas acquises autrement ; enfin, 73 pour cent des organisations de jeunesse ont constaté une augmentation de leur nombre de projets internationaux.

Le règlement du nouveau programme « Erasmus Plus » sera adopté dans les prochaines semaines. J'aimerais souligner que ce programme tient compte des revendications du secteur de la jeunesse défendues par la Belgique qui s'est montrée active dans les négociations. Le programme comprend un chapitre spécifique pour des projets qui se déroulent dans un cadre non scolaire et qui concernent principalement les organisations de jeunesse et les maisons de jeunes. Ce nouveau programme fait déjà l'objet de séances d'information organisées par le BIJ en collaboration avec le secteur de la jeunesse.

Enfin, mon collègue des affaires internationales et moi-même sommes tous deux l'autorité de l'Agence nationale pour la Belgique francophone du Bureau international jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles. Notre collaboration est fructueuse et nos points de vue sont complémentaires ; grâce à WBI, des crédits des relations internationales viennent en soutien ou en complément des dispositifs européens pour permettre aux jeunes de réaliser leurs projets à l'étranger.

Mme Olga Zrihen (PS) – Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse détaillée. En effet, nous nous posons de nombreuses questions sur l'enjeu des prochaines élections européennes pour les jeunes. De telles initiatives nous incitent à l'optimisme. Malheureusement, on n'en parle pas assez. Comment renforcer la communication afin d'améliorer l'image européenne ? L'année 2013-2014, année de la citoyenneté et de la jeunesse, pourrait être mise à l'honneur avec les programmes spécifiques au bénéfice de la jeunesse afin de fournir la preuve que l'Europe et la Fédération Wallonie-Bruxelles placent les jeunes au cœur de leur dispositif.

4.5 Question de Mme Françoise Bertieaux à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Accueil des Mena dans les internats de la Communauté française »

Mme Françoise Bertieaux (MR) – Madame la ministre, il me revient que l'internat autonome d'Anderlecht Maurice Carême, qui accueille notamment des Mena durant la semaine, ferme ses portes le week-end, comme d'autres internats bruxellois. Par conséquent, certains de ces jeunes

se retrouvent à la rue, livrés à eux-mêmes.

Confirmez-vous ces informations ? Cette situation prévaut-elle dans d'autres internats de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Vu la répartition des compétences relatives aux Mena entre l'autorité fédérale et la Fédération Wallonie-Bruxelles, quelles mesures pouvez-vous prendre afin de remédier à cette situation ? Avez-vous pris des contacts avec le gouvernement fédéral et Fedasil ? Quelles pistes envisagez-vous ?

Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse. – La direction de l'internat Maurice Carême m'a informé qu'elle n'avait pris en charge que trois ou quatre Mena ces huit dernières années et qu'elle n'était pas en mesure d'accueillir des jeunes durant le week-end. Le SAJ de Bruxelles m'indiquait pour sa part qu'il était très rare – quatre cas en dix ans – qu'une mesure d'accueil soit prise pour un Mena pendant le week-end. Des structures d'accueil permanentes et spécialisées comme Esperanto, El Paso, Les Hirondelles ou Synergie 14 et autres institutions d'hébergement agréées semblent être privilégiées par les mandants.

Cependant, si à défaut de trouver une place dans un service agréé, un Mena se retrouve en internat, diverses structures remédient, à Bruxelles et en Wallonie, aux problèmes de l'accueil durant le week-end et permettent d'attendre qu'une place se libère : les AMO, ouvertes 24 heures sur 24, SOS Jeunes, Point Jaune, le service Abaka ou encore Synergie 14. Les structures d'accueil de Fedasil peuvent aussi accueillir et accompagner ces Mena. Le tuteur peut également héberger son pupille durant ce laps de temps. La situation est plus aisée en Wallonie qui compte des internats ouverts le week-end. À ma connaissance, aucun internat wallon n'a soulevé cette question.

Sur la question plus globale de la prise en charge des Mena, nous poursuivons actuellement la concertation avec l'État fédéral, la Communauté flamande, le service de tutelle et Fedasil. La rédaction d'un texte fixant les modalités de collaboration est en cours. J'aimerais que ce dossier aboutisse avant la fin de l'année.

Nous constatons une diminution du nombre de Mena sur notre territoire depuis quelques mois. Selon Fedasil, il y aurait actuellement 650 jeunes dans les structures d'accueil de Fedasil pour 1 200 places. Il semble donc que la question de Mena qui ne seraient pas pris en charge faute de possibilité d'hébergement ne semble plus d'actualité, ce qui n'était pas le cas il y a deux ans, où de nombreux Mena s'étaient retrouvés à la rue ou hébergés dans nos dispositifs hivernaux. Nous avons créé l'année dernière une structure d'accueil spéciale capable d'accueillir une dizaine de Mena en cas de grand froid. Heureusement, cette structure n'a accueilli que quatre jeunes. Les raisons de cette diminution m'échappent.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Si je vous entends bien, il n'y aurait actuellement aucun problème de ce genre. Vous précisez que certains internats wallons sont ouverts le week-end. L'internat que j'ai cité, et probablement d'autres internats bruxellois, ont bel et bien connu ce problème au cours des huit dernières années. Vous avez également prudemment expliqué qu'une série de services pouvaient dépanner ces jeunes sans préciser toutefois s'ils avaient eu ou non à le faire. Il faut donc rester très vigilant en cas d'une nouvelle augmentation du nombre de Mena afin de s'assurer de leur placement dans les internats bruxellois durant le week-end.

4.6 Question de M. Antoine Tanzilli à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Maintien du lien entre les familles précarisées et les enfants placés en AJ »

M. Antoine Tanzilli (cdH). – Madame la ministre, Mme Moucheron vous interrogeait le 7 janvier dernier sur les moyens utilisés pour maintenir le lien entre les parents et les enfants lors du placement des enfants en institution ou en famille d'accueil, particulièrement dans les familles précarisées.

Le rapport de l'Aide à la jeunesse soulignait l'importance d'un travail précoce sur la parentalité. Du reste ce travail constitue un quart des activités des conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse. Les enfants de familles vivant dans des conditions socio-économiques défavorables sont plus souvent placés que les autres. Or ce placement fragilise d'autant plus les jeunes qu'il induit un risque réel d'affaiblissement du réseau social et familial qu'aggrave la pauvreté.

Dans votre réponse, vous nous indiquiez avoir créé un groupe de travail dédié à ce maintien du lien entre les parents et les enfants. Ce groupe a porté une attention particulière aux familles très pauvres. Le rapport des travaux qui vient d'être publié comporte une série de recommandations touchant à divers aspects, comme le maintien à l'accès à un logement décent qui soit adapté aux besoins de la famille et à sa situation financière ou la garantie du versement des allocations familiales qui sont indispensables au maintien du lien durant la séparation et à la préparation du retour de l'enfant. Actuellement des allocations familiales forfaitaires ne sont accordées qu'aux parents qui entretiennent des contacts réguliers avec l'enfant. Le rétablissement plus rapide du droit aux allocations familiales est également réclamé dans ce rapport. Mais ceci nécessite une meilleure circulation des informations entre l'Aide à la jeunesse et l'Onaf. Le rapport préconise de continuer à considérer les enfants comme à charge des parents durant le placement afin que le chef de ménage ne perde plus son statut et ses droits aux alloca-

tions de chômage. Il y est également mentionné que les agents puissent bénéficier d'une formation professionnelle pour comprendre la situation des familles pauvres et l'importance du lien entre les parents et les enfants.

Les autres propositions tirées des conclusions du groupe de travail concernent plus directement l'Aide à la jeunesse. Parmi celle-ci, je citerai la garantie de la proximité géographique du lieu de placement et du domicile familial; le placement les fratries ensemble; le renforcement des réseaux familiaux et sociaux des enfants; le fait de prévoir davantage de personnel pour optimiser les rencontres entre les membres de la famille, avec l'institution ou la famille d'accueil et enfin la mise à disposition de locaux adaptés aux familles pour les visites.

Le groupe de travail souligne que des initiatives individuelles en faveur du maintien du lien entre les parents et les enfants sont déjà prises par les professionnels du secteur qui sont impliqués dans la gestion de ce type de situation.

Que comptez-vous faire de votre côté dans les mois qui restent et au-delà de cette législature pour répondre aux recommandations formulées par le groupe de travail? Quelles démarches allez-vous entreprendre pour que soient prises en comptes celles qui ne sont pas spécifiques à l'Aide à la jeunesse?

Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse. – Ces recommandations couvrent un domaine plus large que l'Aide à la Jeunesse. Elles nécessitent une concertation entre différents niveaux de pouvoir et ministres.

Ce rapport ne constitue qu'une pierre de l'édifice. En effet, le logement est une priorité et nous devons nous concerter. Nous l'avons fait avec les CPAS et nous avons obtenu une amélioration de la collaboration et de la compréhension, une interprétation plus fine de la notion de danger pour les enfants, une meilleure évaluation des mesures à prendre et davantage de complémentarité dans les interventions, dans le respect des compétences de chacun.

Dans le travail de réflexion sur le maintien du lien entre les enfants placés issus de milieux défavorisés et leurs parents, un comité de pilotage a été installé. Il regroupe des personnalités issues de différentes associations de militants, le délégué général aux droits de l'enfant ainsi que des représentants de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant, de la Fondation roi Baudouin, de l'ONE, de l'Awiph, de Phare, des CPAS, de l'Observatoire de l'enfance de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, de la Direction générale de l'Aide à la jeunesse, de l'Union des conseillers directeurs, de l'Union des délégués et de l'Union des magistrats francophones.

La dynamique très riche créée autour de cette

question spécifique doit être maintenue et permettre la mobilisation des pouvoirs afin de concrétiser les réponses transversales indispensables dans la lutte contre la pauvreté.

Une réunion a été programmée pour la fin de ce mois avec mon administration sur les recommandations concernant le secteur de l'Aide à la Jeunesse. Nous allons étudier l'impact financier sur les familles vivant pauvres du placement d'un enfant et les mesures à prendre dans la formation du personnel des services publics agréés par l'Aide à la jeunesse.

Nous travaillons depuis de nombreux mois à l'adaptation d'une structure d'hébergement afin de permettre l'accueil de fratries lorsque les parents sont absents, temporairement empêchés ou décédés.

Un des objectifs de ce dispositif est de renforcer les réseaux familiaux et sociaux des enfants.

Cependant, les contraintes budgétaires actuelles ne permettent pas de dégager de moyens nouveaux pour du personnel ou des locaux. Je veille à ce que le secteur de l'Aide à la Jeunesse soit informé des différents appels à projets visant à apporter un soutien financier et à répondre aux besoins spécifiques des familles pauvres.

Enfin, j'estime que la proximité géographique entre le lieu de placement et la famille doit rester un critère essentiel dans le choix des lieux de placement afin de faciliter les contacts avec la famille. C'est la raison pour laquelle le projet d'arrêté fixant les principes de programmation visés à l'article 43 *bis* du décret du 4 mars 1991 relatif à l'Aide à la jeunesse que je vais prochainement soumettre au gouvernement a pour but que la capacité de prise en charge en Fédération Wallonie-Bruxelles soit équitablement répartie en fonction du nombre d'enfants, pondéré par un indice socio-économique ainsi qu'un indice d'accès. Afin de favoriser l'égalité d'accès des jeunes aux services de l'Aide à la Jeunesse, la programmation doit veiller à ce que les capacités de placement soient, dans la mesure du possible, réparties entre arrondissements judiciaires en tenant compte du lieu de résidence des enfants.

M. Antoine Tanzilli (cdH). – Rome n'a pas été bâtie en un jour mais il faut des mesures en faveur de l'Aide à la jeunesse. Je pense notamment à la formation du personnel qui devrait devenir une priorité. Je vous fais confiance pour agir du mieux que vous pourrez, dans les limites de votre budget.

Toutes les recommandations dont je vous ai fait part ne sont pas très coûteuses à suivre et nous pouvons espérer que la généralisation du programme sur lequel je vous ai interrogée il y a un mois et qui devrait être effectif au début de l'année prochaine facilitera le placement des enfants et respectera la proximité géographique avec le domicile des parents.

4.7 Question de Mme Françoise Bertieaux à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Fuite d'un jeune délinquant de l'IPPJ de Braine-le-Château »

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Madame la ministre, certains événements étant intervenus depuis le dépôt de ma question, fin octobre, je me permettrai d'adapter mon intervention en conséquence.

Dans le texte déposé, je constatais que depuis votre entrée en fonction en tant que ministre de la Jeunesse, le secteur de l'aide à la jeunesse n'avait plus provoqué de polémiques dans la presse, comme ce fut le cas lorsque Mme Fonck était en fonction. À l'époque, il ne se passait pas un mois sans qu'une fugue, une sortie consacrée au football ou un autre événement ne fasse scandale. J'espérais que nous pourrions arriver au terme de la législation avec un secteur de la jeunesse paisible.

C'est donc avec surprise que j'ai appris, en octobre, qu'un jeune s'était échappé de l'IPPJ de Braine-le-Château, où il séjournait en section fermée. Il aurait profité d'une coupure générale d'électricité pour prendre la fuite. J'imagine qu'une telle coupure désactive le système de sécurité mais il me semblerait normal qu'un groupe électrogène autonome prenne le relais dans de telles circonstances.

Au moment de la rédaction de l'article de presse, le samedi 19 octobre, le jeune n'avait pas réintégré l'IPPJ. Par la suite, nous n'en avons plus entendu parler. Je souhaiterais donc avoir des précisions sur les circonstances de la fuite. Ce jeune a-t-il entre-temps réintégré l'IPPJ? Les procédures de sécurité ont-elles été revues?

Depuis le dépôt de ma question, j'ai appris par la presse que des jeunes qui auraient dû faire l'objet d'une mesure de placement avaient été relâchés, faute de place. Cela faisait longtemps que ce genre de cas n'avait plus été évoqué. Aussi, j'aimerais savoir si ce genre de situation se présente encore ou si, tout simplement, la presse ne s'en fait plus l'écho.

Enfin, j'ai appris dernièrement qu'un jeune était parti faire un trekking en Suède. Cela me choque autant que les sorties de football ou les séances de natation avec des dauphins. Une récente émission télévisée nous a informés sur les séjours de rupture au Bénin. Je comprends parfaitement quel chemin on tente de faire parcourir à ces jeunes et je suis consciente des difficultés de réadaptation à leur retour. Il n'en reste pas moins qu'un trekking en Suède est aussi coûteux que magnifique, la Suède étant l'un des pays européens où la vie quotidienne est la plus chère. Imaginez mon effarement en apprenant que ces prétendus séjours de rupture sont en réalité de merveilleux voyages que de nombreuses familles ne peuvent

s'offrir. J'aimerais connaître votre avis à ce sujet.

Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse. – Madame Bertieaux, je suis allée au Bénin et je vous garantis que ce ne sont pas les merveilleux voyages que certains voudraient s'offrir! J'aurais dû vous y emmener! Vous rêveriez mieux comme vacances! Cela dit, ce n'est pas l'objet de votre question. Les jeunes envoyés au Bénin proviennent plutôt des services d'aide à la jeunesse (SAJ) que des services de protection judiciaire (SPJ). Ce sont des jeunes en difficulté ou en décrochage scolaire.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – J'évoquais le Bénin pour ne pas paraître bornée. Certains séjours de rupture sont parfaitement justifiés.

Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse. – En effet, les jeunes qui partent là-bas sont loin d'être en vacances. Ils doivent travailler dans des conditions très difficiles, que ce soit dans l'agriculture ou la menuiserie. Au quotidien, certains regrettent leur choix même si, finalement, la plupart en ressortent ravis. Mais nous pourrions y revenir un autre jour.

En ce qui concerne le trekking en Suède, je ne dispose d'aucun élément. Je ne suis pas du tout informée de cette question.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Un article, paru sur un site du groupe Sud Presse, le 14 novembre, y fait référence. Il est intitulé : « Drôle de punition pour les délinquants : ils sont envoyés en trekking en Suède » Je suis toujours extrêmement prudente lorsque je cite la presse ; je ne prends pas ces informations pour argent comptant. Si je suis favorable à l'expérience menée au Bénin, je suis choquée par le projet de trekking tel qu'il est présenté.

Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse. – Je suis désolée, madame Bertieaux, mais je dois m'informer avant de vous répondre. Je vous prierai de m'en laisser le temps.

Concernant la fuite du jeune délinquant, le 18 octobre dernier, une coupure générale de courant est intervenue sur le site des IPPJ de Braine-le-Château et de Wauthier-Braine, provoquée par la section involontaire d'un câble d'alimentation à haute tension lors de travaux de terrassement. Dans ce cas, les portes s'ouvrent, pour des raisons de sécurité en cas d'incendie. Dans la section fermée de Wauthier-Braine, l'un des jeunes a profité de l'agitation pour s'enfuir.

L'évasion est un incident grave qui entraîne automatiquement la rédaction d'un rapport de la direction. D'après celui-ci, l'évasion a été favorisée par la confusion générale. Un jeune a agressé physiquement une éducatrice et d'autres ont fait preuve d'agressivité. Selon le rapport, les cinq agents présents ont réagi de manière adéquate pour gérer le stress important causé par cette si-

tuation inédite. Finalement, seul un jeune, sur les dix de la section, a réussi à fuir.

La police a été prévenue immédiatement après le constat de la fuite et le jeune a été ramené à l'IPPJ par les forces de l'ordre, le 22 octobre. Le rapport mentionne que le dispositif des « batteries retard » n'a pas fonctionné. Ce constat a été confirmé par l'électricien appelé en urgence. On peut regretter qu'il n'ait été établi qu'à l'occasion d'une évasion.

À ce jour, je ne puis vous dire si une éventuelle négligence dans le contrôle ou l'entretien des installations est à relever. L'enquête est en cours.

Une procédure a déjà été mise en place pour d'éventuelles coupures de courant à l'avenir. Dans de telles circonstances, tous les jeunes seront immédiatement envoyés dans leur chambre afin d'assurer la sécurité de tous. Cette situation aura au moins permis de réparer le matériel.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – À quelque chose malheur est bon, dit-on. Cette situation est anormale mais c'est souvent à l'occasion d'un incident que l'on constate des dysfonctionnements. Si ce problème a permis de prendre les mesures adéquates, il aura au moins amélioré la situation,

d'autant que ce jeune a réintégré l'IPPJ quelques jours après les faits. J'espère que désormais les batteries fonctionneront en cas de besoin.

Puisque que vous ne disposez pas d'informations précises sur les autres éléments, je déposerai à nouveau une question. Il me semble plus raisonnable que ma question sur les jeunes n'ayant pu être accueillies pendant les congés d'automne soit écrite. En effet, il serait incongru de vous poser ce type de question lors de l'examen du budget!

5 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions adressées à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, par Mme Savine Moucheron, intitulée « Fonctionnement du Conseil de la jeunesse », et par Mme Caroline Persoons, intitulée « Grève au Centre fermé de Saint-Hubert et défédéralisation de la protection de la jeunesse », sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 18 h 30.*